



Dossier du BHI N° CBC-1

LETTRE CIRCULAIRE 9/2008
24 janvier 2008

REGLEMENTS HYDROGRAPHIQUES NATIONAUX

- Références :
- a) LC du BHI N° 41/2007 du 26 avril 2007.
 - b) LC du BHI N° 101/2007 du 9 novembre 2007.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La nouvelle publication M-16 de l'OHI « National Hydrographic Regulations » (*en français* : Règlements hydrographiques nationaux) peut désormais être téléchargée sur le site Web de l'OHI (Page d'accueil - NEWS) sur laquelle elle a été postée, aux fins de recueillir les commentaires des Etats membres.

2 Comme vous en avez déjà été informés, la M-16 collationnera des exemplaires de règlements nationaux qui pourront servir de référence dans le cadre de la création d'un Service hydrographique national et/ou d'un Comité hydrographique national.

3 La version originale des textes non rédigés en langue anglaise a été conservée afin d'éviter toute source de confusion, dans le cadre d'une traduction faite en « interne ».

4 Le BHI remercie les pays qui ont apporté leur coopération en envoyant des documents se rapportant à l'établissement de leurs SH et encourage d'autres Etats membres à faire de la sorte, afin d'améliorer le contenu de cette publication.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA
Directeur